

GREC ANCIEN

ÉCRIT : VERSION

David-Artur Daix – Jean Yvonneau

Six candidats ont composé l'épreuve de version grecque cette année, soit deux de plus que l'an passé. Trois copies ont obtenu la moyenne et les deux meilleures ont été notées 14 et 19/20 respectivement. S'agissant d'un concours, ces notes ne témoignent pas d'un travail parfait, mais distinguent simplement les versions les plus méritantes. La moyenne s'établit à 10,17 sur vingt.

Le texte proposé en version était tiré des *Troyennes* d'Euripide (v. 940-60). Intitulé « Invincible Aphrodite », il mettait en scène Hélène clamant son innocence face à Ménélas : ce n'est pas elle qu'il faut mettre en cause, mais Aphrodite et le « rejeton maudit d'Hécube », Pâris-Alexandre. Le chapeau manifestait clairement ces éléments pour mettre les candidats sur la bonne voie et deux notes venaient éclairer le sens de démonstratifs qui risquaient de demeurer obscurs pour le lecteur dans le contexte limité d'une version.

Malheureusement, parmi les six copies que nous avons corrigées, une seule suit de près et correctement le plaidoyer d'Hélène. Les arguments s'y enchaînent pourtant nettement, comme dans un discours judiciaire : comment la mort d'Hélène pourrait-elle être juste (v. 20-1 ; cf. v. 11 : elle mérite le pardon au contraire !), alors que les vrais coupables sont Aphrodite et Pâris (v. 1-3 et 9-11), voire Ménélas qui a laissé son rival maître en son palais (v. 4-5) ; et qu'Hélène elle-même, qui n'a rien d'une écervelée (v. 7-8), sitôt qu'elle fut débarrassée de son ravisseur, n'a eu de cesse que de s'enfuir de Troie pour rejoindre les nefes achéennes, en vain, malheureusement (12-19) ? Le fil de ce raisonnement a souvent échappé aux candidats, qui se sont contentés de juxtaposer les phrases sans chercher à faire apparaître les liens qui les unissent et la progression logique qui les anime. Il convient donc d'insister sur la nécessité de prendre en compte le texte à traduire dans son ensemble et non sous une forme éclatée, phrase par phrase. Il faut en apprécier le mouvement général pour en comprendre correctement le détail.

Dans cet extrait, le vocabulaire ne posait aucun problème et les fautes venaient généralement d'un défaut d'analyse et non d'une difficulté de traduction. Ainsi, trop souvent, les candidats ont interprété la forme *σοῖσιν* (v. 4) comme venant de l'adjectif *σῶς*, « sain et sauf », au lieu d'y reconnaître un simple possessif. De même, l'impératif *γενοῦ* (v. 9) est devenu régulièrement le génitif « barbarisant » de *τὸ γένος*, piège pourtant bien connu de la troisième déclinaison. La forme *ναῦς* n'est pas ici un nominatif singulier et encore moins un accusatif singulier, mais un accusatif pluriel, régime en anastrophe de la préposition *ἐπί*, comme le note l'accentuation inhabituelle de cette dernière (*ναῦς ἐπ' Ἀργείων*, v. 15). Ajoutons pour finir que le vocatif *πόσι*, « mon époux », ne saurait être un pronom ni un adverbe interrogatif. Cependant, certaines traductions maladroitement contresens alors même que les mots avaient été bien analysés. Ainsi, au v. 2 par exemple, le chapeau et la note attachée au démonstratif faisaient voir clairement que l'expression *ὁ τῆσδ' ἀλάστωρ*, qui désignait Pâris, ne pouvait signifier ici « le vengeur d'Hécube », mais seulement « le fléau issu d'Hécube », son fils « maudit ».

En ce qui concerne la syntaxe, cet extrait ne proposait pas de constructions difficiles. Tout au plus comprenaient-ils deux propositions au potentiel (v. 12 et 20-1) et quelques relatives

(v. 4, 10, 18), toutes déterminatives cependant et avec des antécédents dénués d'ambiguïté. Si un seul candidat a traduit le vers 12 correctement (on peut le rendre ainsi : « dès lors tu pourrais m'adresser un argument convenable »), cela ne tient pas à sa difficulté, qui n'a rien de notable, mais, comme nous l'avons dit, au fait que les autres n'ont pas suffisamment compris l'enchaînement des idées. En revanche, comme toujours dans les textes poétiques, les hyperbates sont ici très nombreuses et ce sont elles qui ont le plus troublé les candidats, soit qu'ils n'aient pas su rapprocher correctement les mots liés par la construction, mais séparés dans les vers, soit que les défauts d'analyse notés plus haut ne les aient conduits à inventer des rapprochements fautifs.

Rappelons pour finir que tout exercice de traduction constitue d'abord une épreuve de français. Si nous n'avons pas eu affaire cette année à des copies illisibles, il nous est arrivé cependant de rencontrer des tours où ce n'est pas forcément le grec qui n'est pas compris, mais le français qui se comprend mal et qui fait douter de la bonne intelligence du texte par le candidat. Il convient donc de soigner l'expression française (et l'orthographe, évidemment).

Le jury ne peut que se féliciter des résultats à l'écrit. La toute meilleure version était de très bonne facture et aucune n'était indigne.